



Profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle - Mauritanie



REMERCIEMENTS

L'objectif principal de l'élaboration du profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle est d'identifier l'état actuel du paysage de la gouvernance pour le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle en Mauritanie.

Le programme SLGA soutient la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union Africaine (UA) sur la gouvernance foncière. Il fait partie de l'initiative unique du BMZ (Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) intitulé **"Un monde - Pas de faim"**. Ce programme aura une immense contribution à l'initiative dans le cadre du domaine d'action "promouvoir une utilisation responsable des terres et améliorer l'accès à la terre". Le SLGA vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles requises pour réaliser des politiques foncières durables qui reconnaissent les droits des groupes marginalisés tels que les petits agriculteurs, les pasteurs, les jeunes et les femmes à travers l'Afrique. L'un des principaux domaines d'action de la SLGA est la création et la coordination du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) sous la direction de l'ALPC (African Land Policy Centre).

Cette étude a généré des preuves pour informer la capacité de la SLGA à fournir un soutien consultatif sur ces questions aux décideurs et autres parties prenantes. Ces informations contribueront à l'ensemble de la littérature disponible sur le programme de gouvernance foncière de l'UA visant à améliorer la gouvernance foncière en Afrique.

Éditeurs

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social

Bureau GIZ

B.P. 2406

1 Orange Groove

Highlands

Harare

Zimbabwe

Programme : SLGA

Auteurs

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare, Zimbabwe

Auteur principal: Mr Mohamedine Diop

Personnel de soutien : Deveria Banda & Tichaona Chivero

Équipe de rédaction

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare

Zimbabwe

Conception et mise en page

Christel Kenou/ Jimat Development

Crédits photos /sources

Page de couverture : GIZ / Dirk Betke

p.1 : Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international/Mauritanie, p.6 : Freepik

Responsable

La GIZ est responsable de cette publication

Harare, 30 novembre 2022.



giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	iii
1. PAYS ET MACROECONOMIE.....	1
Données physiques.....	1
Démographie.....	1
Indicateurs socioéconomiques.....	1
2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE.....	2
Caractéristiques générales.....	2
Rôle et place des femmes	3
Evaluation des recherches /de la littérature en rapport avec la petite agriculture	4
Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle.....	4
Accès à la terre et gouvernance foncière.....	4
Changement climatique et petite agriculture	5
Coopération internationale ou régionale en faveur de la petite agriculture.....	6
3. PASTORALISME	7
Potentiel de l'élevage et systèmes pastoraux.....	7
Systèmes pastoraux.....	7
Rôle et place des femmes	8
Evaluation des recherches / littérature disponible sur le pastoralisme.....	8
Littérature disponible sur le pastoralisme	8
Changement climatique et pastoralisme.....	9
Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme	10
4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	10
Principales conclusions	10
Principales recommandations	10
REFERENCES.....	12

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ALPC	: Centre africain de politique foncière
ANSADE	: Agence nationale pour les statistiques et l'analyse démographique et économique
BAD	: Banque africaine de développement
BADEA	: Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	: Banque islamique de développement
BM	: Banque mondiale
CIREF	: Comité interministériel pour la réforme foncière
CNERV	: Centre de recherche sur l'élevage et la médecine vétérinaire
CNRADA	: Centre national de recherche agricole pour le développement agronomique
COTREF	: Comité dispose d'une commission technique pour la réforme du régime foncier.
FAO	: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la coopération internationale)
IDA	: Association internationale de développement
IRM	: République islamique de Mauritanie
LGAF	: Cadres d'analyse de la gouvernance foncière
NADP	: Plan national de développement agricole
NELGA	: Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique
OMVS	: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OPEP	: Pays producteurs et exportateurs de pétrole
PARIIS	: Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PATAM	: Projet d'Appui à la Transformation Agricole
PIB	: Produit intérieur brut
PNDA	: Plan national de développement agricole
PRAPS	: Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PROGRES	: Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux
SDSR	: Stratégie de développement du secteur rural
SRB	: Prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal
VGFD	: Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts

1. PAYS ET MACROECONOMIE

Données physiques

La République Islamique de Mauritanie (RIM) est limitée à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Nord-Ouest par le Sahara, au Nord par l'Algérie, à l'Est et au Sud-Est par le Mali et au Sud-Ouest par le Sénégal. Avec une superficie de 1 030 700 km², elle est caractérisée par des reliefs peu élevés. En effet, l'altitude est autour de 500 m sauf la Kédia d'Idjil qui atteint 915 m. Les paysages sont surtout des plateaux tabulaires et de vastes étendues caillouteuses ou sableuses.

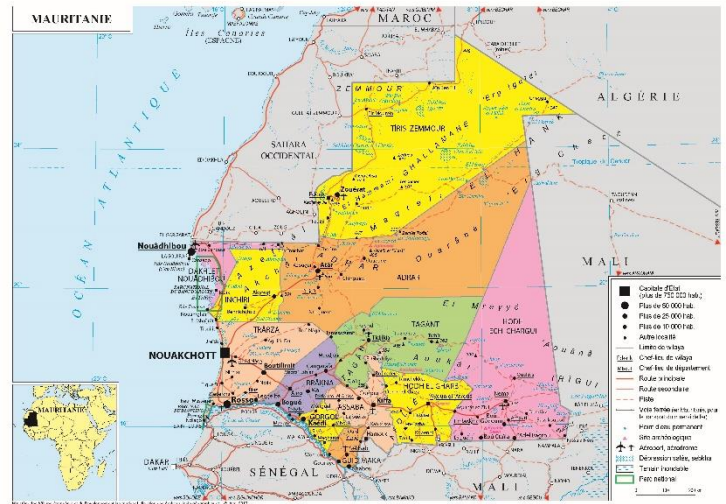
La pluviométrie est irrégulière dans le temps et dans l'espace avec une saison hivernale de 3 à 4 mois, généralement entre les mois de juin et de septembre. Une partie importante du pays connaît des précipitations annuelles inférieures à 300 mm.

Le climat de la Mauritanie est sous l'influence des variables latitudinales et de l'océan. Il est de type plutôt saharien au Nord et plutôt sahélien au Sud et généralement chaud et sec. Les températures maximales dépassent 44° C en mai juin, alors que les minimales peuvent descendre jusqu'à 10° C en janvier février. Les alizés, vents à dominance Nord-Est sont très fréquents.

Il existe quatre zones bioclimatiques différentes : la zone aride (81 000 000 ha), la zone sahélienne (17 500 000 ha), la zone du fleuve Sénégal (2 200 000 ha) et la zone du littoral (720 km de longueur et 50 km de profondeur). Une grande partie est constituée d'alignements dunaires couverts de pâturages pendant la saison des pluies et permettent la pratique des cultures pluviales.

Démographie

La population totale de la République Islamique de Mauritanie est estimée à 4 173 078 personnes en 2019¹ dont 50,7 % de femmes. Elle est caractérisée par une forte tendance d'urbanisation



ayant atteint 49,0 % en 2019. La taille moyenne des ménages est de 6 membres ;

La pyramide des âges du pays montre la dominance des jeunes. En effet, la moyenne d'âge de la population est de 22 ans. 56,9 % de la population est âgée de moins de 20 ans et 77,9 % sont âgés de moins de 35 ans.

Indicateurs socioéconomiques

La population en âge de travailler (14 – 64 ans) fait 54,0 % de la population dont une majorité de femmes (54,4 %) et de jeunes (66,6 %). Le taux de chômage est de 12,2 %² et il touche plus les femmes (17,3 %) que les hommes (9,3 %).

En 2019, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté était de 28,2 %. De même, 12,8 % de la population vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) a suivi une trajectoire à la hausse depuis 2015, passant de 3,0 % en 2017, 3,6 % en 2018 et 5,9 % en 2019³. La part du secteur primaire, agriculture, élevage et pêche a atteint 25,9 % du PIB en 2018. La résilience de l'économie mauritanienne suite à la pandémie et à la crise internationale reposera essentiellement sur la production des industries extractives, mais aussi sur la dynamique du secteur primaire notamment l'agriculture et l'élevage. Les activités agricoles et de l'élevage

¹ Selon Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE)

² Source : ANSADE

³ Source : ANSADE

devraient connaître une croissance soutenue. Le PIB de ce secteur devrait enregistrer une croissance de 6,3% en 2023 pour s'établir à 87 216 millions ouguiya MRU, tiré essentiellement par l'agriculture qui devra enregistrer un taux de croissance réel de 9,3%.

2. AGRICULTURE A PETITE ECHELLE

Caractéristiques générales

A priori, il existe beaucoup d'imprécision quand on parle d'agriculture et d'exploitations agricoles. En effet, le générique exploitations agricoles renferme une importante diversité de types de mise en valeur de la terre. Cette diversité concerne à la fois la taille, la gestion, le mode d'accès, le financement... Il existe toute une problématique dans la définition de ces types d'exploitation. En particulier, il s'agit d'expliquer ce que l'on entend par agriculture à petite échelle, appelée également petite agriculture et même agriculture familiale.

L'agriculture mauritanienne est par essence une "petite agriculture" ou "agriculture familiale". En fonction de la localisation des familles dans les différentes zones bioclimatiques ou agroécologiques, celles-ci mettent en valeur des exploitations comprenant des activités productives en rapport avec les ressources naturelles offertes par l'environnement.

Dans la zone aride ou zone saharienne : l'exploitation familiale développe surtout le système de production de type oasis caractérisé par la culture du palmier et les cultures irriguées associées (céréales, luzerne, légumes et fruits). L'élevage et les cultures pluviales occupent des places secondaires.

Dans la zone sahélienne : l'exploitation familiale développement dans la partie Est surtout l'élevage par rapport aux cultures pluviales des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs). Dans la partie ouest et sud l'exploitation familiale est surtout caractérisée par la culture des céréales traditionnelles derrière barrages, digues et au niveau des bas-fonds, notamment en Assaba (en Affolé), au Brakna (Magta lahjar et Aleg) et dans

les Moughataa de M'Bout et Monguel. Dans ces zones, l'élevage est de type transhumant.

Dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal : l'exploitation familiale pratique Le système de production de l'agriculture sous ces diverses formes avec en tête le système de cultures en irriguée, suivi par le système de cultures de décrue naturelle ou contrôlée du walo, et celui des cultures pluviales. L'élevage est de type sédentaire, semi intensif avec une courte transhumance pendant la saison de culture.

A noter que les populations des zones proches des milieux aquatiques intègrent dans les activités productives de l'exploitation familiale, en professionnels ou en amateurs, la pêche continentale.

Dans la zone de la façade atlantique : l'exploitation familiale comprend surtout l'activité de pêche, il existe aussi une possibilité de développement de l'horticulture et de l'élevage dans les zones périurbaines.

- **Types de sol et systèmes de culture :**

Système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou «diéri» : superficies et productions de 2016 à 2021

Pour ce système de culture, une superficie totale de 137 993 ha a été emblavée durant la campagne agricole 2020-2021. Les principales spéculations pratiquées sont le sorgho (128 913 ha), le mil (8 911 ha) et le maïs (170 ha). La taille moyenne de la parcelle familiale est de 5 ha. Le nombre d'exploitants est variable selon la pluviométrie.

Système de culture derrière barrages et bas-fonds

Pour ce système de culture, une superficie totale de 47 378 ha a été emblavée durant la campagne agricole 2020-2021. Les principales spéculations pratiquées sont le sorgho (33 234 ha), le maïs (13 316 ha) et le blé (828 ha).

Système de culture de décrue naturelle ou contrôlée du walo,

Pour ce système de culture, une superficie totale de 24 592 ha a été emblavée durant la campagne agricole 2020-2021. Les principales spéculations pratiquées sont le sorgho (14 901 ha) et le maïs (9 691 ha).

Système oasien

Le dernier recensement des oasis et exploitations réalisé par le ministère de l'agriculture en 2012, il y avait 26 836 exploitations, 352 oasis couvrant une superficie totale de 19 687 ha. Les Wilayas (Régions) disposant de ce système de culture sont le Tagant (127 oasis, 4 275 ha), l'Assaba (97 oasis, 7 914 ha), l'Adrar (75 oasis, 5 673 ha), le Hodh Gharbi (31 oasis, 1 357 ha) et le Hodh Charghi (22 oasis, 468 ha).

Système de culture irriguée en maîtrise totale de l'eau

La nature de ce système de culture permet en principe de réaliser plusieurs campagnes agricoles sur la même parcelle la même année (hivernage, contre saison froide et contre saison chaude). Toutefois, la règle est la réalisation de la seule campagne d'hivernage et exceptionnellement une contre saison. Une superficie totale de 72 397 ha a été emblavée en 2020-2021. Riz en hivernage (37 130 ha), riz en contre saison chaude (35 035 ha) et blé en contre saison froide (232 ha). La taille moyenne de la parcelle familiale est de 0,5 ha. Rarement, dans quelques grands aménagements (périmètres de 1 000 ha et plus, cette taille moyenne peut atteindre 1 ha et exceptionnellement plus.

Rôle et place des femmes

La société mauritanienne dans toutes ses composantes (arabo-berbères, halpular, soninké et wolofs) est musulmane et patriarcale. A ce jour, cette société est très conservatrice et peu réceptive des changements sur les rapports sociaux, sur l'égalité des sexes et même des droits de l'Homme dans une certaine mesure.

Aussi, la place de la femme est encore pour l'essentiel, celle que lui accorde la tradition, c'est-à-dire secondaire par rapport à celle de l'homme.

L'accès à la propriété foncière a toujours été une problématique jalousement gérée par la chefferie archaïque qui le contrôle avec beaucoup de rigueur. La terre, les animaux et l'eau sont des ressources essentielles qui font le bien-être des populations. Par conséquent, ils font l'objet d'une gestion sans concession.

Aussi, les résultats des études menées sur l'accès des femmes à la propriété foncière décrivent une situation connue d'avance. Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal où sont concentrées la plupart des exploitations agricoles modernes en activité, le nombre de femmes ayant accédé à la propriété est plutôt insignifiant. Elles ne sont que 4,2 % à détenir un titre foncier.



En général, les femmes sont dans les exploitations familiales dans lesquelles, compte tenu de la division du travail, elles jouent un grand rôle. En effet, outre les tâches domestiques, elles assurent une part non négligeable de la main d'œuvre à toutes les phases de la production. Il n'existe pas de statistiques de la main d'œuvre féminine de l'agriculture familiale. Toutefois, en milieu rural et selon le système de culture (pluvial, derrière barrages-basfonds, décrue, irrigué ou oasien) la main d'œuvre est surtout familiale (chef de ménage, femme et enfant (s)). Il existe une répartition du travail. Chaque membre a des tâches à réaliser à chaque phase de la production. Pour les cultures pluviales (diéri, derrière barrages, décrue) les femmes mettent la semence dans les poquets, participent au démariage et au désherbage, assure le gardiennage et la lutte contre les oiseaux. Elles prennent part à la récolte et aux opérations post-récoltes. Pour l'irrigué, c'est également la même chose. Elles participent au repiquage ou au semis, participent au désherbage, à la lutte contre les oiseaux, ainsi qu'aux opérations post-récoltes. Autrement dit, il y a des femmes dans pratiquement chaque exploitation agricole familiale. Pourtant, malgré les entraves coutumières et les préjugés sociologiques évoqués plus haut, ni le droit

musulman, ni le droit moderne ne s'opposent à l'accès de la femme à propriété de la terre.

Toutefois, on note une timide amélioration dans le domaine par le biais du développement des activités agricoles modernes comme le maraîchage. Ainsi, la situation des dossiers pour immatriculation au niveau du Bureau des Affaires Foncières du Ministère de l'Agriculture, toutes phases confondues (permis d'exploiter, concessions provisoires, concessions définitives) pour la Wilaya du Trarza lieu de concentration des exploitations irriguées aménagés, il y avait 103 dossiers appartenant à des femmes en octobre 2022 répartis comme suit : 60 dossiers appartenant privées individuelles et 40 dossiers appartenant à des privées collectives (coopératives, associations...).

Evaluation des recherches /de la littérature en rapport avec la petite agriculture

Le secteur bénéficie de l'existence d'une institution de recherches. En effet il y a le Centre National de Recherche agronomique pour le Développement agronomique (CNRADA) au service de la production végétale et de la vulgarisation. Le centre dispose de plusieurs stations opérationnelles à travers les Wilayas du pays.

Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle

En matière de textes, le secteur dispose d'un ensemble de références dont principalement la LOI D'ORIENTATION AGROPASTORALE (**LOAP**) élaborée et adoptée en décembre 2012. Elle a pour objet de déterminer les orientations politiques constituant le cadre de référence en matière de développement de l'Agriculture (production végétale et production animale).

Comme outils de planification de l'agriculture prévus dans la **LOAP**, une Stratégie de Développement du Secteur Rural (**SDSR**) à l'horizon 2025 a été élaborée et adoptée en 2013 ainsi qu'un Plan National de Développement Agricole (**PNDA**) pour la période 2015-2025.

Accès à la terre et gouvernance foncière

Cadre politique, législatif et réglementaire de valorisation de la ressource foncière

Le système foncier actuel de la Mauritanie se base principalement sur l'ordonnance n°83-127 du 5 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale. L'essentiel de son contenu est que :

La terre appartient à la nation et tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie. (ART.1) ;

L'Etat reconnaît et garantit la propriété foncière privée qui doit, conformément à la Chariâa, contribuer au développement économique et social du pays. (ART.2.) ;

Le système de la tenure traditionnelle du sol est aboli. (ART.3.) ;

Tout droit de propriété qui ne se rattache pas directement à une personne physique ou morale et qui ne résulte pas d'une mise en valeur juridiquement protégée est inexistante. (ART.4.).

L'application de l'ordonnance n°83-127 du 5 Juin 1983 a fait l'objet des décrets suivants :

- Le décret n° 2000-089 du 17 juillet 2000 abrogeant et remplaçant le décret n° 90.020 du 31 janvier 1990 portant application de l'ordonnance 83.127 du 5 juin 1983 ;
- Le décret n° 2010-080 du 31 mars 2010 abrogeant et remplaçant le décret n° 2000/089 du 17 juillet 2000 ;
- Le décret n° 2014-075 modifiant certaines dispositions du décret n° 2010-080 du 31 mars 2010.

En outre, d'autres textes législatifs et réglementaires ayant un rapport avec le foncier existent tels que le code de l'environnement, le code pastoral, le code forestier, le code de l'eau, la loi relative à la gestion participative des oasis et son décret d'application...

La réforme foncière en préparation

La mise en œuvre de l'ordonnance N° 83-127 du 5 juin 1983 s'est heurté à beaucoup d'incompréhension de la part de populations attachées à la propriété et à la tenure traditionnelle de la terre. Il y a eu beaucoup de litiges et de conflits à ce sujet qu'il a été difficile voire impossible à l'Etat d'accorder des permis d'exploiter à des investisseurs étrangers dans le domaine de l'agriculture, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal. Il faut dire que ladite loi a manqué de sensibilisation et d'écoute vis-à-vis des communautés concernées.

C'est pourquoi, à partir de 2016, le Gouvernement a engagé un processus de réforme foncière qu'il souhaite transparent, inclusif et participatif en vue d'adapter, au mieux, ses instruments juridiques dans une perspective de sécurité alimentaire et de développement durable de ses territoires.

C'est ainsi qu'il a créé le Comité Interministériel de la Réforme Foncière (CIREF), structure de pilotage du processus et qui est chargé de définir, de suivre et de piloter la politique du gouvernement en matière foncière. Ce Comité s'est doté d'une Commission Technique pour la Réforme Foncière (COTREF), chargée d'élaborer et de lui proposer un plan d'action de la réforme foncière, de diffuser toute information, décision et de produire tout rapport et recommandations sous sa supervision.

De même, il a été mis en place la plateforme nationale de dialogue regroupant les acteurs inclus dans la gestion du foncier Mauritanien (structures étatiques et société civile).

Dans la perspective de réalisation de cette nouvelle politique, la COTREF a élaboré une feuille de route dont les sources d'inspiration sont :

- Le Cadre et les Lignes directrices de l'Union africaine et les Cadres de l'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) pour améliorer la gestion du foncier au niveau national et dans le bassin du fleuve Sénégal.

- Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DVGf)
- Projet « Une gouvernance foncière améliorée pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal » (SRB) mis en œuvre conjointement par la FAO et l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) au Mali, en Mauritanie et au Sénégal.

Changement climatique et petite agriculture⁴

Depuis les années 1960 et surtout les années 1970 le changement climatique s'est traduit en Mauritanie par le retard, voire l'absence quasi-totale d'une saison d'hivernage normal pour la zone géographique. Ainsi, la fréquence des pluies est devenue rare. La moyenne annuelle généralement entre 600 et 500 mm a notablement baissé tombant dans beaucoup de régions en dessous de 300 mm. Puis, le démarrage de la saison a connu un glissement important. Les premières pluies qui tombaient en juin n'arrivent plus qu'en août, etc. Les décennies 1970, 1980 et 1990 ont enregistré des perturbations catastrophiques sur la pluviométrie, lesquelles ont totalement affecté l'économie traditionnelle (agriculture, élevage, pêche continentale) mais également les rapports sociaux traditionnels (entre classes sociales, entre sexes...). Cette période a été surtout marquée par un exode rural sans précédent. Nouakchott, la capitale a vu sa population passée de 55 000 habitants en 1972, à 590 532 en 1988 et à 958 399 personnes en 2013. Les populations rurales frappées par la pénurie ont quitté leurs terroirs en masse pour venir se réfugier dans la capitale.

A propos des politiques des pouvoirs publics dans le domaine, il y a l'Initiative nationale de mobilisation pour la promotion de l'agriculture qui vise à cultiver environ trois cent mille hectares dont plus de 200,000 hectares dans le système pluvieux des céréales traditionnelles.

⁴ Cf. Rapport National sur le Climat et Développement, Groupe de la Banque Mondiale, juin 2022

Environ 80000 hectares dans le système irrigué de récolte de riz, avec une production totale attendue d'environ 60000 tonnes de céréales, dont environ 150000 tonnes de céréales traditionnelles et plus de quatre cent mille tonnes de riz brut, ce qui permettra la couverture de quarante-sept (47%) pour cent des besoins nationaux pour les céréales traditionnelles et 93 (93%) pour cent du riz.

Afin de soutenir et de mettre à niveau l'agriculture pluviale, plus d'un millier de tonnes (1000) de semences de cultures traditionnelles ont été fournies (2022-2023), plus de cinq cents sites de production ont été clôturés en étendant environ deux mille kilomètres linaires pour protéger les fermes contre les animaux errants et éviter les conflits qu'ils causent entre les cultivateurs et les éleveurs.

Afin de créer des conditions de production appropriées et attrayantes pour les jeunes vers une agriculture pluviale, l'Etat va développer la mécanisation progressive des exploitations agricoles en acquérant plus de mille six cents charrues traditionnelles et une soixantaine de charrues mécanisées, en plus de l'achat de quinze tracteurs avec divers accessoires. En ce qui concerne l'agriculture irriguée, les autorités ont fourni 10 000 tonnes d'urée et 5000 tonnes d'engrais composite à l'avance, permettant de couvrir les besoins de cette campagne hivernale. De même, une direction centrale pour la protection des végétaux a été créée.

Les impacts du changement climatique nécessitent une action coordonnée entre l'environnement, l'agriculture, l'infrastructure et l'eau pour une voie de développement résiliente. Devant les menaces qui pèsent sur l'agriculture, l'eau et l'environnement, il est nécessaire d'assurer la conservation ou la restauration de manière collective du capital naturel.

Coopération internationale ou régionale en faveur de la petite agriculture

En vue de réunir les conditions les meilleures pour le développement durable de son agriculture, l'Etat mauritanien est membre de plusieurs organismes internationaux et sous-régionaux, de même, il coopère avec des

partenaires au développement, des Etats, des organisations non gouvernementales internationales dans le domaine du développement agricole :

- Le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- Le Fonds International de Développement agricole (FIDA) ;
- La Banque Mondiale (BM) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- La Banque Islamique de Développement (BID) ;
- La Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ;
- L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Autres.

• Quelques exemples de projets de coopération

Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) : La Banque Mondiale a octroyé un financement à un projet régional porté par le CILSS et les six pays (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Ce projet régional intitulé « Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel » (PARIIS), également connu sous l'acronyme SIIP (en anglais) bénéficie d'un financement de l'IDA (« International Development Association ») à hauteur de 170 millions de dollars US.

Le PARIIS vise à préparer les acteurs pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la « Déclaration de Dakar » qui invite les parties prenantes à accroître dans les six pays, les investissements dans l'irrigation, en vue d'atteindre 1 000 000 d'ha irrigués au Sahel.

Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (PROGRES) : Financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), le « Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de

structuration des producteurs ruraux (PROGRES) » cible les ménages vulnérables dans les régions de Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh Ech Charghi en Mauritanie. Le projet vise à accompagner les populations vers la gestion durable des sols à travers la réhabilitation de barrages/terres et aménagement de mares ; aménagement de couloirs pastoraux) qui sont soumises à une gestion résiliente au climat.

Le projet vise à autonomiser les ruraux pauvres dans leur accès durable aux ressources naturelles et aux équipements collectifs.

Son financement est assuré par :

- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- Fonds OPEP pour le développement international

Projet d'Appui à la Transformation Agricole (PATAM) : Le Projet d'Appui à la Transformation Agricole (PATAM) vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations cibles à travers un développement inclusif et durable des filières agricoles. Le projet vise le développement inclusif et durable du secteur agricole. Il contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations-cibles. Plus spécifiquement, il soutiendra la transformation agricole en Mauritanie à travers l'amélioration de la productivité et la valorisation des produits agricoles.

Le financement est assuré par la Banque Africaine de Développement, le Fonds Spécial du Nigéria et le Gouvernement Mauritanien.

3. PASTORALISME

Potentiel de l'élevage et systèmes pastoraux

La Mauritanie dispose en 2021 d'environ 2 402 077 millions de bovins, 15 571 303 millions d'ovins, 10 006 999 millions de caprins et 1 560 108 millions de camelins. Il y a lieu de noter,

compte tenu de caractéristiques climatiques que la mobilité pastorale - ou transhumance - est une tradition de longue date dans le pays. Du fait des conditions environnementales difficiles qui se répercutent sur les productions végétales et animales, y compris la sécurité alimentaire, l'élevage de la mobilité permet d'accéder à l'eau et aux pâturages. En conséquence, le calendrier et les itinéraires de transhumances se font en concordance des pluies, ainsi que de la distribution de l'eau et des pâturages, qui varient d'une saison à l'autre.

Outre l'assurance de l'autosuffisance du pays en viandes rouges, cette richesse permet de réaliser des exportations vers les pays de la sous-région comme le Sénégal, le Mali et même au-delà.

Il faut noter le paradoxe que la Mauritanie, important pays d'élevage, n'a pas une vision précise de ses ressources animales notamment par manque d'un recensement général de l'élevage. Un département ministériel chargé uniquement de l'élevage vient à nouveau d'être créé et il envisage de réaliser ce recensement.

Systèmes pastoraux

La Mauritanie est actuellement caractérisée par les principaux systèmes pastoraux suivants :

- **Les systèmes pastoraux nomades :** Les principaux animaux de ce système sont les chameaux et les chèvres. Il est caractérisé par une grande mobilité.
- **Les systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants :** l'élevage transhumant est caractérisé par le fait que le troupeau ou fraction de troupeau avait l'habitude de transhumer durant sept à huit mois. La mobilité pastorale peut entraîner les éleveurs hors du pays (Mali ou Sénégal) et qui reviennent à un point d'attache où réside la famille du propriétaire du troupeau.
- **Les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture :** les animaux concernés par ces systèmes sont les bovins et les petits ruminants. L'élevage est fixe durant toute l'année sur un même terroir

où les troupeaux exploitent les résidus des cultures en plus des fourrages naturels.

- **Les systèmes extensifs urbains :** engendrés en réaction aux effets de la sécheresse et en corollaire avec l'urbanisation, ces systèmes sont spécialisés dans l'élevage des caprins et embouche ovine.
- **Les systèmes semi-intensifs périurbains :** ils sont constitués de camelins et de bovins.

Rôle et place des femmes

Comme pour les travaux des champs dans la mise en valeur de la terre agricole, il existe une division sociale du travail dans la famille des éleveurs. Il convient de préciser que la population mauritanienne, bien que musulmane à 100 %, comprend en gros deux civilisations bien distinctes avec des pratiques différentes dans bien des domaines. Il y a la civilisation arabo-berbère et la civilisation négro-mauritanienne.

La question de l'accès à la propriété des animaux est aussi complexe que pour l'accès à la terre agricole. En effet, il existe des échelons en fonction de la taille du troupeau.

En tout état de cause, toutes les familles mauritaniennes pratiquent de l'élevage, sous une forme ou sous une autre. Il existe ce qu'on appelle l'élevage de case qui correspondrait au groupe des "petits éleveurs" qui consiste pour une famille de disposer, à domicile, d'un petit troupeau comprenant quelques têtes d'ovins, de caprins et parfois de bovins. Ce troupeau permet aux membres de la famille de bénéficier en permanence des sous-produits (lait, viande...). Il constitue également une épargne traditionnelle qui permet à la famille de faire face à des dépenses urgentes et imprévues (maladies, cérémonies familiales...). Ce troupeau domestique est généralement géré par les femmes.

D'autre part, il existe de plus en plus d'organisations féminines (coopératives, associations) pour la mise en valeur de sous-produits de l'élevage comme la vente du lait et de ses dérivés, le cuir. Quand le troupeau se déplace durant la transhumance, ce sont surtout les bergers (hommes), parfois accompagnés de leur

propre famille qui se déplacent avec lui. Les femmes sont dans l'élevage domestique et la transformation des sous-produits comme le lait, le cuir etc.

Evaluation des recherches / littérature disponible sur le pastoralisme

Le secteur bénéficie des services du Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (CNERV) dont les activités s'articulent autour de sept grands pôles :

- Les enquêtes épidémiologiques ;
- Le diagnostic des maladies animales ;
- Le contrôle de la qualité microbiologique des denrées animales ;
- Les activités de recherche en santé animale, - les recherches en zootechnie ;
- L'analyse bromatologique des aliments du bétail ;
- Le conseil aux éleveurs.

Implantation de fermes d'amélioration génétique

Sur le plan de la filière lait, l'Etat intervient d'une part au travers des campagnes de vaccination obligatoire et d'autre part par l'implantation de fermes d'amélioration génétique. Ces dernières visent à pallier une productivité laitière faible en améliorant génétiquement les vaches laitières locales par croisement avec des races exotiques (Holstein, Montbéliard, Tarentaise). Suite à un programme d'amélioration génétique en 2006, il a été installé la station d'Idini dans le Trarza en 2009, suivie de celle de Kankossa dans l'Assaba et de Mahmouda dans le Hodh El Charghi.

Littérature disponible sur le pastoralisme

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont toujours cohabité au sein du même ministère dénommé "ministère du développement rural". En 2016 et depuis 2021, il existe à présent deux ministères séparés l'un l'agriculture et l'autre l'élevage.

Aussi, nombre de textes et beaucoup de littérature fondateurs sont communs à ces deux départements. Ainsi, comme pour l'agriculture, les outils de planification de l'élevage prévus dans la **LOAP**, une Stratégie de Développement du Secteur Rural (**SDSR**) à l'horizon 2025 a été élaborée et adoptée en 2013 ainsi qu'un Plan National de Développement Agricole (**PNDA**) pour la période 2015-2025 sont les mêmes références.

Le code pastoral

Sur le plan juridique, le secteur de l'élevage est régi par : (i) la loi 2000/044 du Code pastoral et son décret d'application promulgué en 2004; (ii) la loi n° 97007 du 20 janvier 1997 portant code forestier ; (iii) l'Ordonnance 85.144 et la circulaire n° 90 31/MINT/MHE relatives au Code de l'eau et (iv) la loi 83.127 sur la réorganisation foncière et domaniale et son décret d'application promulgué en 2000.

Changement climatique et pastoralisme

Depuis les années 1960 et surtout les années 1970 le changement climatique s'est traduit en Mauritanie par le retard, voire l'absence quasi-totale d'une saison d'hivernage normal pour la zone géographique. Ainsi, la fréquence des pluies est devenue rare. La moyenne annuelle généralement entre 600 et 500 mm a notablement baissé tombant dans beaucoup de régions en dessous de 300 mm. Puis, le démarrage de la saison a connu un glissement important. Les premières pluies qui tombaient en juin n'arrivent plus qu'en août, etc. Les décennies 1970, 1980 et 1990 ont enregistré des perturbations catastrophiques sur la pluviométrie, lesquelles ont totalement affecté l'économie traditionnelle (agriculture, élevage, pêche continentale). Comme pour l'agriculture, le bétail a été beaucoup impacté par le changement climatique. Le pâturage et les points d'eau ont pour ainsi dire disparus. Les troupeaux ont été décimés. Certains éleveurs ont perdu la totalité de leurs animaux, d'autres ont perdu une bonne partie. Quelques transhumants ont réussi à sauver leur cheptel en déplaçant les plus résistants vers des zones géographiques moins hostiles.

Malgré tout, l'élevage est appelé à apporter des solutions en rapport avec des ressources limitées et une demande alimentaire en hausse. Les prédictions des événements climatiques extrêmes et des périodes de sécheresse font que les populations les plus vulnérables vont payer un lourd tribut au changement climatique. Aussi, l'élevage contribuera à la résilience notamment en :

- Permettant de faire face à des conditions climatiques hostiles (déserts, hauts plateaux, steppes...) en fournissant transport, accès à l'eau (exhaure animale), source d'alimentation et source de revenus ;
- Permettant le maintien des savoirs et des pratiques (gestion de l'eau, conservation des produits alimentaires...) et une biodiversité (races animales, pâturage ...) adaptées à des conditions climatiques extrêmes ;
- Permettant de mettre en valeur, entretenir et protéger des milieux fragiles et très faiblement productifs, qui ne pourraient être mis en valeur autrement ;
- Contribuant à la sécurité alimentaire des plus vulnérables ;
- Améliorant l'alimentation et l'équilibre nutritionnel des rations (basées traditionnellement sur les céréales ou les tubercules). Les éléments apportés par les œufs, le lait ou la viande contiennent des minéraux tels que le calcium, des acides aminés indispensables, des vitamines (D et A) et des oligoéléments cruciaux comme le fer ou le zinc. Ces éléments sont indispensables pour un bon développement physique et cognitif, en particulier des enfants... ;
- Etant une épargne sur pied. Il joue à ce titre un rôle tampon indispensable qui améliore la capacité de résilience de ces populations.

De même, l'élevage, associé à la polyculture, contribue à la diversification des productions des exploitations paysannes et améliore l'adaptabilité des familles aux modifications de l'environnement de la production (revenus, alimentation et débouchés diversifiés).

Coopération internationale ou régionale en faveur du pastoralisme

Afin d'assurer un meilleur développement au secteur de l'élevage, l'état mauritanien a multiplié ses échanges et mutualisé ses moyens et ses capacités avec des pays amis et des partenaires au développement. C'est ainsi que la Mauritanie est membre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Le Projet vise l'amélioration de l'accès aux marchés et à des moyens et services de production essentiels pour les pasteurs et agropasteurs dans les zones ciblées par le projet ainsi que l'amélioration de la capacité nationale à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgence. La décision d'élaboration du projet découle de la déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme, adoptée le 29 octobre 2013, par les dirigeants de six pays du Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad).

Le PRAPS a l'ambition de financer et de mettre en œuvre des infrastructures pastorales tels que les parcs de vaccination, les réserves pastorales, des marchés à bétail, des aires de repos pour les transhumants, des centres de collectes de lait et des mini laiteries, des aires d'abattages, des puits, forages, mares sur creusées, des grandes quantités de doses de vaccins et campagnes de vaccinations à grandes échelles, des postes de surveillances épidémiologiques, des réactifs chimiques. Son financement est assuré par les Etats, la Banque Mondiale et les bénéficiaires.

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Principales conclusions

Pour que la croissance de l'économie mauritanienne soit durable, il faudrait qu'elle soit entraînée, entre autres, par la poursuite de la croissance du secteur primaire et le renforcement de secteur des services. Il faudrait que l'agriculture et l'élevage affichent de solides performances.

Principales recommandations

Pour la petite agriculture

- Réformer les politiques foncières, renforcer les droits fonciers formels dont ceux des femmes, sécuriser les titres fonciers et appuyer les mécanismes inclusifs de gestion foncière et de résolution des conflits à l'échelle locale comme base pour l'augmentation des investissements et de la productivité des terres cultivées et pastorales ;
- Professionnaliser les agriculteurs, y compris les petits exploitants agricoles et les agricultrices, et diffuser des informations et une assistance pour (i) adopter des pratiques efficaces comme l'amélioration des sols, de l'eau et des pratiques agronomiques, (ii) accroître l'adoption des technologies d'irrigation pertinentes ; (iii) améliorer la sélection des cultures (telles que l'utilisation des variétés résistantes à la sécheresse) ; et (iv) généraliser l'utilisation du système d'alerte précoce et des informations hydrométéorologiques pour améliorer la productivité et la résilience des exploitations agricoles ;
- Faciliter l'approvisionnement en engrais et favoriser une distribution efficace par le secteur privé ;
- Améliorer les programmes d'adaptation au changement climatique, par la constitution de plus importantes réserves de céréales stratégiques, la mise en place de systèmes de gestion des crises alimentaires, de régimes d'assurance récolte et bétail, de systèmes efficaces de stockage des denrées alimentaires et de meilleurs services de vulgarisation et de conseil, spécialisés dans l'adaptation et la résilience au changement climatique ;
- Investir dans l'exploitation durable des terres, l'alimentation des animaux, les vaccins et l'amélioration des services vétérinaires, ainsi que dans des pratiques de pêche durable pour rendre les secteurs de l'élevage et de la pêche plus résilients ;
- Développer et renforcer les chaînes de valeur de l'agroforesterie pour permettre aux

agriculteurs de bénéficier des produits agricoles et arboricoles et de tirer d'autres avantages du reverdissement ;

- Développer des systèmes d'irrigation et des pratiques de collecte de l'eau, efficaces.

Pour le pastoralisme

En vue de préparer l'élevage paysan et pastoral au changement climatique il convient d'adopter deux approches complémentaires :

- Reconnaître et renforcer le rôle de l'élevage dans l'adaptation des populations au changement climatique ;
- Développer des programmes nationaux de diversification des productions agricoles incluant le développement du petit élevage paysan dans les zones vulnérables.

Afin de bien préparer l'élevage paysan et pastoral au changement climatique, il convient de prendre en compte les suggestions ci-après :

- Renforcer le pouvoir économique et politique des femmes (souvent marginalisées) en accompagnant notamment leur implication accrue dans les filières animales, tant au niveau de la production que de la commercialisation ;
- Développer des systèmes de gouvernance multi acteurs s'appuyant sur les collectivités locales et permettant de répartir la pression de pâturage, de faciliter l'accès à l'eau, de maîtriser le foncier pastoral, d'améliorer les infrastructures et de prévenir les conflits ;
- Développer des services de santé animale de proximité qui permettront aux éleveurs de faire face aux maladies émergentes (modification des biotopes), aux mouvements accrus de populations et de bétail et à la vulnérabilité plus forte du bétail (conflits sur l'accès aux ressources) ;
- Associer plus étroitement les éleveurs et leurs organisations aux espaces de concertation nationaux ;

- Développer des partenariats entre les organisations d'éleveurs, les ONG de développement et la recherche.

La crise alimentaire, climatique et économique actuelle montre qu'il est absolument nécessaire de mieux développer dès maintenant des modèles de cultures et d'élevage plus respectueux de l'homme et de son environnement.

REFERENCES

ANSADE, 2021, Note sur la croissance économique en 2021, Séries statistiques agricoles, ministère de l'agriculture, Avril 2022

FAO, 2021, Evaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, Mauritanie,

ANSADE 2021, Conditions de vie des manages : Principaux indicateurs sociaux, EPCV 2019-2020, septembre 2021,

ANSADE 2021, Synthèse des résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie en Mauritanie EPCV 2019-2020, septembre 2021,

ANSADE 2021, Tendances de la pauvreté monétaire et des inégalités en Mauritanie, EPCV 2019-2020, septembre 2021,

Ousmane Wagué, 2020; Foncier et genre : difficile accès des femmes à la terre dans le milieu rural de la vallée du fleuve Sénégal Sud de la Mauritanie,

Banque Mondiale, 2019, Rapport sur la situation économique en Mauritanie Améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé,

OIM Mauritanie, 2019, Suivi des mouvements transhumants. Rapport I, 18 mars – 16 mai 2019 ;

Office National de la Statistique, 2017; Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie,

FAO, 2017, Etude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du Nord, Pays Focus Mauritanie,

Brigitte THEBAUD, 2017, RÉSILIENCES PASTORALES ET AGROPASTORALES AU SAHEL : Portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger) Version abrégée, Nordic Consulting Group en collaboration avec l'ISRA-BAM et le CIRAD (Dakar) Juin 2017

Ministère de l'Agriculture, 2016; Plan National de Développement Agricole (2016 – 2025),

Recensement général de l'élevage (RGE) –

2015/2018, Présentation générale du projet, Direction des Politiques, des statistiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Évaluation (DPSSEC)/ME ;

Ministère de l'Agriculture, 2015, Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2015-2025, juillet 2015 ;

PRAPS, 2015; Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ,

Ministère du Développement Rural, 2014, Revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral - Composante 1, Etat des lieux et principaux chantiers de réformes institutionnelles et organisationnelles, Ministère du Développement Rural, 24 Février 2014 ;

Office National de la Statistique ; 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2013), Synthèse des Résultats Prioritaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2013) : Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge, Juillet 2014,

Ministère du Développement Rural, 2013, Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 (SDSR), Rapport définitif, Février 2013 ;

Ministère De l'Agriculture et de l'Élevage, Décembre 2012; Loi d'Orientation Agro Pastorale (LOAP),

Élevage et changement climatique : Dépasser les idées reçues et reconnaître la place spécifique de l'élevage paysan, Agronomes et Vétérinaires sans frontières, avril 2021 ;

Isselmou Ould ABDELKADER, 2006, Revue du Secteur Rural aspects institutionnels et fonciers, Ministère du Développement Rural, Consultant, Septembre 2006.